



# Pegc Nancy/Metz



**BULLETIN TRIMESTRIEL n° 59 - février 2018**

## Une année nouvelle, mais des combats continus...

Les dernières décisions gouvernementales avaient déjà aggravé le pouvoir d'achat des fonctionnaires, déjà bien en berne. Ce sont maintenant d'autres dispositions, relatives à nos conditions de travail, mais guère plus réjouissantes, qui sont mises en œuvre. La nouvelle carte scolaire en est un exemple.

Ainsi, dans notre académie, la rentrée 2018 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices.

Le premier degré se voit, certes doté de quelques postes, mais ces derniers ne permettront pas d'assurer un enseignement de qualité pour tous les élèves. Le second degré, sous prétexte d'une baisse de ses effectifs est, quant à lui, particulièrement pénalisé.

La baisse des moyens d'enseignement qui lui sont attribués est trois fois plus forte que la baisse des effectifs !

Si les lycées subissent cette diminution drastique des moyens, les collèges ne sont pas épargnés. Alors que le nombre de collégiens augmente, aucune création n'est prévue au global. Seul un fort redéploiement entre les départements est acté.

Cette mesure se traduit concrètement dans certains départements par une baisse réelle de moyens et dans les collèges, ce sont bien des suppressions de postes qui seront constatées !

Alors que l'attribution des dotations horaires est en cours dans les établissements, il nous faut nous rassembler pour faire face et agir pour un service public de qualité. Le SNUipp et la FSU proposent de nombreuses actions sous différentes formes, alors, mobilisons-nous.

En ce début d'année, formulons le vœu qu'ensemble nous obtenions les avancées nécessaires !

Bonne et heureuse année à toutes et tous.

Elisabeth ROUET

Secrétaire académique SNUipp Nancy/Metz

**SNUipp NANCY-METZ**  
**Section Académique**  
**PEGC**

1 rue du Pré Chaudron  
57 070 Metz  
Téléphone : 06 80 63 36 30  
E-mail : e.rouet@orange.fr

## Sommaire

- P1 Edito
- P2 CAPA
- P3 Educatif
- P4 Rentrée 2018
- P5 Rentrée 2018
- P6 Fonction Publique
- P7 Actions - Corpo
- P8 Infos -  
Syndicalisation

**Adhérez en ligne !!!**  
https://



Nouveau  
**Lettre électronique nationale :**  
**(SNUIPP-FSU) PEGC**  
**infos nationales**

Premier envoi le  
26/01/18 dans  
la messagerie  
professionnelle

**Soucieux de**  
**défendre l'intérêt**  
**de tous les PEGC,**  
**nous sommes à**  
**votre disposition.**

**N'hésitez pas à nous**  
**contacter pour tout**  
**conseil et aide :**

**e.rouet@orange.fr**  
**06 80 63 36 30**

**college@snuipp.fr**  
**01 40 79 50 75**

## SE SYNDIQUER ? UNE VRAIE BONNE IDÉE

Parce que le SNUipp-FSU a été attentif à ma situation, m'a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.

[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)



# ( CAPA

*La première CAPA de l'année scolaire s'est tenue le 23 janvier 2018. Deux points essentiels à l'ordre du jour : les avancements d'échelons et le mouvement inter-académique.*

*- Les avancements d'échelons : ne concernant que des collègues classe exceptionnelle, ils sont automatiques et se font à l'ancienneté. Pour l'année 2017-2018, 4 collègues ont été promus au 4<sup>o</sup> échelon de la classe exceptionnelle et 2 au 5<sup>o</sup> échelon.*

*- Le mouvement inter-académique : aucune demande de sortie, ni d'entrée pour notre académie. Au niveau national, des iniquités de traitement perdurant dans les académies, nous avons réitéré notre volonté de voir le droit à muter respecté pour tous les PEGC.*

*Par ailleurs, nous avons demandé que des mesures soient prises en amont du mouvement intra académique afin d'anticiper et de faciliter ce dernier. Là aussi des disparités de traitement sont source d'iniquités (voir déclaration ci-dessous).*

## **Déclaration des élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU**

Madame la Rectrice,

L'année dernière, au niveau national, 10 collègues PEGC seulement ont déposé une demande de participation au mouvement inter académique. 7 d'entre eux ont obtenu satisfaction. Au regard du nombre de postes libérés chaque année, suite aux départs en retraite, nous ne pouvons que regretter que tous n'obtiennent pas satisfaction, le nombre de demandes de mutation restant plus que marginal.

Si nous pouvons noter la bienveillance de l'administration centrale à satisfaire les demandes des collègues, nous tenons cependant à souligner le fait que le droit à muter est totalement impossible dans certaines académies, qui refusent systématiquement et sans discernement toute entrée. Ce droit devient quasi inexistant dans celles qui refusent certaines sections.

Il n'est pas acceptable que les quelques PEGC qui demandent à muter n'obtiennent pas tous satisfaction, en raison d'iniquités de traitement dans les académies.

Le droit à muter se trouve ainsi entravé et cela n'est pas recevable, notamment dans le cadre d'une demande de rapprochement de conjoints, de surcroît pour un corps dont l'âge moyen des collègues, tous en fin de carrière, est maintenant proche de 60 ans.

Afin de respecter le droit à mutation des collègues, les élu(e)s SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Madame la Rectrice, d'accepter toutes les demandes d'entrée pour notre académie.

Par ailleurs, ils vous demandent de prendre dès à présent des mesures afin d'anticiper et de faciliter le mouvement intra académique à venir, telles que conservation de postes PEGC, transformation possible de supports type « lycée » vacants en supports PEGC...

Les élu(e)s SNUipp/SNES/SNEP-FSU souhaitent que cette déclaration soit transmise à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.



## *mouvement intra*

*A notre demande, le rectorat s'est engagé à reconduire, en amont du dépôt officiel des candidatures, le recensement des collègues désirant participer à ce mouvement. Cette procédure mise en place depuis plusieurs années permet de répondre au mieux aux souhaits des collègues.*



*En CAPA, les élus SNUipp/FSU sont soucieux de défendre l'intérêt de tous les PEGC, n'hésitez pas à les contacter.*

## DNB 2018 Modalités d'attribution

### Textes de référence :

BO N° 1 du 4 janvier 2018

Arrêté du 27-11-2017 - J.O. du 29-11-2017

Note de service N° 2017- 172 du 22 décembre 2017

**Ci-dessous les nouvelles modalités d'attribution du DNB. Celles de 2017 sont mises en bleu, en italique et entre parenthèses pour comparaison.**

Pour obtenir son brevet, l'élève doit obtenir **au moins 400 (350) points sur 800 (700)**.

Le DNB 2018 reste basé sur :

- ♦ le contrôle continu
- ♦ les épreuves

### Le contrôle continu : 400 points :

Chacune des quatre composantes du premier domaine « les langages pour penser et communiquer » et chacun des quatre autres domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture permettent au candidat d'obtenir des points en fonction du niveau de maîtrise qu'il a atteint :

Maîtrise insuffisante : 10 points

Maîtrise fragile : 25 points

Maîtrise satisfaisante : 40 points

Très bonne maîtrise : 50 points

### Points supplémentaires :

Peuvent s'ajouter les points obtenus pour un enseignement facultatif (*de complément*) que le candidat a suivi :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints ;
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés.

L'enseignement facultatif est au choix : « langues et cultures de l'Antiquité » ou « langues et cultures régionales » ou « langues et cultures européennes » ou « découverte professionnelle » (pour les candidats ayant effectué leur scolarité en classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel).

Le bilan de fin de cycle 4 est transmis au jury du diplôme national du brevet dans les conditions fixées par le recteur d'académie.

### Cinq épreuves obligatoires : 400 (300) points :

- ♦ Une épreuve écrite de français sur 100 (50) points d'une durée de 3 heures.

Epreuves	Points	Durées
Travail sur un texte littéraire et éventuellement sur une image	50 (20) points	1 h 10 (1h)
Dictée	10 points	20 min (30 min)
Rédaction	40 (20) points	1 h 30

- ♦ Une épreuve écrite de mathématiques sur 100 (50) points d'une durée de 2 heures.

- ♦ Une épreuve écrite d'histoire-géographie-enseignement moral et civique sur 50 points d'une durée de 2 heures.

- ♦ Une épreuve écrite de physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie, dite «épreuve de sciences : sur 50 points d'une durée d'1 heure : 2 fois 30 minutes (2 heures).

- ♦ Une épreuve orale : soutenance d'un projet : 100 points

- ♦ Epreuve orale : Soutenance d'un projet 100 points d'une durée de 15 minutes.

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points ;
- Maîtrise du sujet présenté : 50 points.

Cette épreuve permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans la cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats.

Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

L'épreuve est située durant une période comprise entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites de l'examen.

# ( Rentrée 2018 en Lorraine

## Carte scolaire : le compte n'y est pas !

Lors du Comité Technique Ministériel (CTM) du mercredi 20 décembre, la dotation académique a été présentée et elle est bien insuffisante pour répondre aux besoins des établissements et des personnels de notre académie.

La carte scolaire en Lorraine, pour la prochaine rentrée se traduit par :

- **36 créations de postes d'enseignants pour les écoles du 1er degré,**
- **suppression de 100 postes** d'enseignants dans le second degré.
- **suppression de 19 postes** de personnels administratifs.

La FSU a réagit dès l'annonce du CTM (voir communiqué de presse ci-contre) et est à initiative d'une action intersyndicale unanime (rassemblement devant le rectorat, communiqués de presse ...) pour dénoncer les suppressions de postes qui touchent notre académie pour la prochaine rentrée.

Il est prévu la suppression de 100 postes dans les lycées dont une majorité dans les lycées professionnels. Dans les collèges, alors que le nombre de collégiens augmente (+0,68 %), aucune création n'est prévue au global. Le fort redéploiement entre les départements qui est acté, est difficilement compréhensible au vu des variations d'effectifs. Rappelons que la réforme des collèges était censée apporter des moyens supplémentaires.

Dans le 1<sup>o</sup> degré, si des emplois sont créés, ils sont en nombre insuffisant pour assurer le dédoublement des classes de CP en Rep et de CE1 en Rep +.

Dans les écoles comme dans les collèges et les lycées, alors que le remplacement des personnels absents n'est toujours pas assuré dans de bonnes conditions, il est inévitable que la situation se dégrade encore. Comment améliorer la prise en charge des élèves en difficulté sans diminuer la taille des classes, sans accorder des moyens supplémentaires aux RASED ?

De plus, 19 emplois administratifs seront encore supprimés, ce qui impactera grandement le fonctionnement du service public d'éducation, tant dans les inspections académiques et le rectorat que dans les établissements scolaires.

***L'Ecole en lorraine mérite mieux. Pour faire réussir les élèves, tous les élèves, il faut créer des postes à la hauteur des besoins, recruter et former des personnels titulaires.***

### ***Le rectorat explique :***

Dans un communiqué paru le 19 janvier, le rectorat tente d'expliquer, en s'appuyant sur diverses statistiques, que notre académie est parmi celles qui sont les mieux dotées. Et pourtant ... En collège, le nombre d'élèves est en légère augmentation, sans aucune création de poste en global depuis trois ans.

Quant aux lycées, c'est 100 postes qu'il nous faut rendre au prétexte de la baisse démographique. Tous les lycéens actuellement entassés dans des classes de 36 élèves apprécieront ...

### ***Mais le rectorat oublie ...***

Le rectorat oublie cependant de mentionner les fermetures de collèges (effectuées l'année dernière et les années passées et celles à venir à la prochaine rentrée). Il en est de même des 19 suppressions de postes de personnels administratifs qui représentent 10 % des suppressions sur le plan national. Est-ce mieux que dans le reste de la France ?

### ***La Lorraine sacrifiée !***

Qu'avons-nous eu des créations de postes du précédent quinquennat ? Rien ou presque. Est-on favorisés ?

Les statistiques mises en avant n'ont qu'un seul objectif : répartir la pénurie. Le redéploiement des moyens en collège en est la preuve criante !

La prise en compte des difficultés sociales dans nos départements est complètement ignorée.

Et que dire du mépris des élus de nos départements et de notre région envers les instances relatives au service public d'éducation ? (voir ci-dessous communiqué commun lors du CAEN du 20 décembre).

***Nous ne sommes pas exigeants : nous voulons, simplement, des moyens pour un service public d'éducation de qualité et de proximité.***

### ***Communiqué de presse CFDT –CFTC –CGT – FO –FSU–UNSA –SNALC-SNE***

Le conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) de l'académie Nancy-Metz du 20 décembre 2017 s'est ouvert en l'absence quasi complète des représentants des départements et de la région Grand Est, à l'exception d'une élue régionale de l'opposition.

Alors que l'École et la formation constituent l'un de ses principaux budgets, il est inadmissible que la Région ne puisse être représentée dans cette instance par des élus en responsabilité. Nous dénonçons l'absence d'un dialogue réel et constructif.

Faute d'interlocuteurs assumant la politique de la Région, les représentants des organisations signataires ont quitté la séance avant même l'examen de l'ordre du jour.

Nancy, le 20 décembre 2017

Composé d'un tiers d'élus, d'un tiers de représentants des personnels et d'un tiers de représentants des "usagers" (parents, étudiants, syndicats, etc.), le CAEN est présidé par le préfet de Région ou le président du Conseil régional. Il est consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy-Metz : le compte n'y est pas !

Lors du comité technique ministériel (CTM), le ministère de l'Éducation Nationale a annoncé mercredi 20 décembre, la répartition des moyens d'enseignement entre académies.

**Pour l'académie Nancy-Metz, la carte scolaire se traduit par 36 créations de postes d'enseignants pour les écoles du 1er degré, la suppression de 100 postes d'enseignants dans les collèges et lycées de l'académie et la suppression de 19 postes de personnels administratifs.**

Pour le 1er degré, bien que le solde soit positif, les créations annoncées ne seront en aucun cas suffisantes pour assurer le dédoublement des classes de CP en Rep et de CE1 en Rep+ (ces dédoublements absorbant à eux seuls plus de 70 postes sur l'académie). **Cette dotation ne pourra améliorer les remplacements, développer le plus de maîtres, les RASED, la formation des enseignants...** D'ores et déjà, la pénurie d'enseignants s'est traduite par le recrutement d'un nombre record d'enseignants contractuels.

Si l'abaissement des effectifs par classe en Education Prioritaire est légitime, il ne peut s'effectuer sans les créations des moyens nécessaires.

L'école primaire largement sous-investie et marquée par des inégalités insupportables doit faire l'objet d'un engagement financier massif pour réaliser les transformations nécessaires, à commencer par **une baisse des effectifs dans toutes les classes pour favoriser la réussite de tous les élèves** de nos départements lorrains.

Pour les collèges et lycées, alors que les effectifs attendus dans les collèges et lycées publics de l'académie Nancy-Metz à la rentrée 2018 sont globalement stables par rapport à l'année précédente, la suppression de 100 postes d'enseignants est incompréhensible et injuste. La baisse des moyens d'enseignement est trois fois plus forte que la baisse des effectifs d'élèves. Faut-il rappeler que, lors de la période 2013 à 2017 marquée par la création de nombreux postes d'enseignants, les académies de Reims et Nancy-Metz ont été les seules académies de France métropolitaine à avoir perdu des postes dans les collèges et lycées (le solde est de - 37 postes pour Nancy-Metz) ?

Avec 19 postes en moins, l'académie Nancy-Metz supporte à elle seule 10 % du total national des suppressions d'emplois de personnels administratifs. Bien que peu visibles pour le plus grand nombre, ces suppressions auront un impact certain sur la qualité du service rendu aux usagers.

Dans les écoles comme dans les collèges et lycées, il faut s'attendre à une nouvelle **dégradation de conditions d'enseignement** déjà difficiles. Alors que le **remplacement** des personnels absents n'est pas toujours assuré dans de bonnes conditions, il est inévitable que la situation se dégrade encore. Comment améliorer **la prise en charge des élèves les plus en difficulté** sans accorder de moyens supplémentaires aux RASED ?

La disparition programmée de 19 emplois administratifs, si elle est maintenue, fragiliserait durement le fonctionnement du service public d'éducation dans nos circonscriptions, inspections d'académie, rectorat et établissements scolaires.

Au vu de ces suppressions de postes, chacun comprendra que les projets de nouvelles **fermetures d'établissements** (fermetures annoncées du collège de La Bresse dans les Vosges et des collèges de Dun-sur-Meuse, de Montier-sur-Saulx et de Varennes-en-Argonne en Meuse) ont bien pour but de supprimer des postes et non pas, comme certains voudraient le faire croire, d'améliorer les conditions d'étude des élèves.

**Une ambition pour notre système éducatif ne peut se limiter à des discours médiatiques tous azimuts, cela doit passer inévitablement par de réels engagements financiers et humains pour répondre à un véritable enjeu de société. Les choix faits, aujourd'hui, par le ministre de l'Éducation Nationale n'y répondent pas.**

# ( Fonction Publique

## Action publique 2022 : vous avez dit « modernisation » ?

A travers le programme « Action Publique 2022 », le gouvernement use et abuse du vocable de la modernisation pour justifier l'accélération d'une gestion néo-managériale des services publics, des suppressions de postes et une réduction du périmètre du service public au détriment des solidarités collectives. Où est la modernité quand le coup de rabot tient lieu de politique, quand l'obsession comptable et le dogme selon lequel le privé ferait mieux que le public sont la boussole des politiques menées ? Ce moment de débat ouvert par le gouvernement doit être l'occasion pour les personnels de démontrer et d'expliquer qu'ils sont, eux, les véritables modernes, eux qui, au quotidien, assument les missions d'intérêt général, sont les experts de leurs métiers et savent les moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour répondre aux besoins des usagers.

### Action Publique 2022, c'est quoi ?

Lancée mi-octobre par le Premier ministre, la consultation « Action Publique 2022 » entend « réinterroger » l'action publique pour la transformer. Il s'agit d'aboutir d'ici 2022 à 60 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques et à la suppression d'environ 120 000 emplois de fonctionnaires. Une lettre de mission du Premier ministre en date du 26 septembre 2017, fixe un triple objectif : améliorer la qualité des

services publics, moderniser l'environnement de travail des agents et... réduire les dépenses publiques !

« Les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de réduction de la dépense publique impliquent de revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des acteurs publics que sont l'État, les opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité

sociale. » Il est clairement précisé les domaines à réformer : périmètre des politiques publiques dont chaque ministère a la charge ; suppression de chevauchements de compétences, transfert possibles entre collectivités, au secteur privé, voire abandon de missions ; économies durables et structurelles ; pistes d'amélioration de la qualité du service.

Dans ce cadre, un comité Action Publique 2022 (CAP22) est également chargé d'auditions multiples et remettra un rapport d'ici la fin du premier trimestre 2018. Ce comité est composé d'économistes du FMI ou d'experts anciennement membres de la commission Attali créée en 2008 par N..Sarkozy. Que du neuf !

<http://www.fsu.fr/La-FSU-et-le-forum-Action-publique-2022.html>

La Convergence Nationale des collectifs de défense et de développement des services publics, dans laquelle la FSU est partie prenante, a décidé de lancer un **questionnaire alternatif** à la consultation numérique du gouvernement, en ligne sur le site de la Convergence :

<https://www.convergence-sp.fr/cap-22-questionnaire/>

**Faites remonter vos attentes pour les services publics en remplissant ce questionnaire.**



Les services publics sont un élément fondamental de notre histoire commune. Les collectifs de la Convergence, les coordinations et de nombreuses organisations syndicales, associatives et politiques portent le combat pour conserver, défendre, développer et améliorer les services publics depuis de nombreuses années.

Le gouvernement a décidé de s'attaquer aux services publics par le biais d'une opération « d'expertise et de consultation » intitulée CAP 22 (comité action publique 2022) ainsi que d'un « grand forum de l'action publique » d'ici mars 2018. Son objectif annoncé : réduire le champ du service public, supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires, développer l'emploi précaire, économiser 60 milliards d'euros.

Pour légitimer ces choix le gouvernement va mener

une consultation informatique et des pseudos débats sur l'ensemble du territoire.

La Convergence, décide d'engager une véritable enquête et un débat populaire sur les services publics avec au cœur le questionnement suivant :

Au 21ème siècle, dans une société socialement et écologiquement fragilisée, à quels besoins doivent répondre les services publics, comment la population juge leur évolution, qu'est-ce que pour les salarié-e-s, les citoyen-ne-s, les élu-e-s, une gestion efficace des services publics ?

Nous vous remercions d'accepter de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire suivant (avec possibilités de choix multiples dans certains cas) :

<https://goo.gl/forms/AueO6evgleFrDepR2>

**Entrons dans la lutte, ne nous laissons rien imposer.**

**C'est ensemble dans l'action que nous pouvons réussir.**

Les mesures gouvernementales contre la Fonction publique et l'Éducation nationale vont rendre la rentrée 2018 plus que difficile.

**Parce qu'il est indispensable de construire les actions dans la durée pour gagner, le SNUipp et la FSU proposent de nombreuses actions sous des formes variées :**

- **Heures d'information syndicale.** Elles permettent de faire le point sur les conditions de la rentrée 2018 dans les établissements (prévisions d'effectifs, de divisions, options ou postes menacés de disparition ...).

- **Mardi 6 février** : dans le second degré, journée de grève et de manifestation pour protester contre les suppressions de postes, contre la dégradation des conditions de travail .

- **Mercredi 7 février** : avec l'ensemble des personnels (1er degré, du 2d degré, les assistantes sociales, les infirmières, les psy-EN), journée d'action à l'appel de la FSU parce que tout le système éducatif est fragilisé par les mesures Blanquer.

- **Jeudi 22 mars** :

**Pour protester notamment contre les annonces du gouvernement sur la réforme de la fonction publique, sept fédérations de fonctionnaires rejoignent la FSU qui appelle à une journée de grève et de mobilisation pour exiger :**

- une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle augmentation du pouvoir d'achat,
- la revalorisation des carrières,
- la suppression de la journée de carence,
- des moyens permettant aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics.

## Calendrier prévisionnel de versements des salaires et pensions 2018

2018	Salaires	Pensions
JANVIER	Lundi 29	Mardi 30
FEVRIER	Lundi 26	Mardi 27
MARS	Mercredi 28	Jeudi 29
AVRIL	Jeudi 26	Vendredi 27
MAI	Mardi 29	Mercredi 30
JUIN	Mercredi 27	Jeudi 28
JUILLET	Vendredi 27	Lundi 30
AOUT	Mercredi 29	Jeudi 30
SEPTEMBRE	Mercredi 26	Jeudi 27
OCTOBRE	Lundi 29	Mardi 30
NOVEMBRE	Mercredi 28	Jeudi 29
DECEMBRE	Jeudi 20	Vendredi 21

## Le rendez-vous salarial avancé ?

Répondant à une demande des organisations syndicales de fonctionnaires, le gouvernement n'exclut pas d'avancer au printemps la date du rendez-vous salarial initialement prévu pour octobre.

Les syndicats de la Fonction publique dont la FSU le demandaient, le secrétaire d'État Olivier Dussopt ne l'a pas exclu le 9 janvier. Le rendez-vous salarial prévu en octobre 2018 pourrait être avancé. Ce léger bougé répond au courrier de huit des neuf organisations syndicales représentatives envoyé le 15 décembre à Bercy. Elles réclamaient une ouverture rapide des discussions autour d'une augmentation réelle des salaires pour tous les agents après les coups portés tels le gel du point d'indice, le rétablissement de la journée de carence ou encore l'augmentation de la CSG.

Les fédérations se retrouvent le 22 janvier et la FSU porte la proposition d'une mobilisation pour le début du printemps.

## Jour de carence : le retour

L'application du jour de carence dans la Fonction Publique est de nouveau une réalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les agents publics (fonctionnaires et contractuels) ne seront donc désormais rémunérés qu'à compter du deuxième jour de leur arrêt maladie.

Le retour de cette mesure apparaît comme une punition pour les fonctionnaires à nouveau touchés dans leur pouvoir d'achat.

Rappelons que dans le privé, 64 % des salariés, relevant majoritairement des entreprises de plus de 250 salariés, voient leurs jours de carence couverts par des accords d'entreprise.

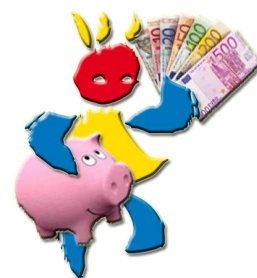
**Le SNUipp et la FSU continuent à dénoncer cette disposition injuste et inefficace. Ils en feront l'un des enjeux des mobilisations du mois de mars sur les salaires des fonctionnaires.**

## Il n'y a pas de jour de carence en cas de :

- congé pour invalidité temporaire imputable au service.
- congés pour accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle.
- CLM, CLD et congé de grave maladie
- congés de maladie accordés postérieurement à un premier congé maladie au titre d'une même affection de longue durée, pour une période de 3 ans à compter de ce premier congé maladie.

Ci-contre, le calendrier prévisionnel du versement des payes des titulaires de la fonction publique et des pensions pour l'année 2018.

Les dates affichées sont les dates de virement. Selon le fonctionnement de votre établissement bancaire, vous pouvez constater un décalage de 24 heures sur votre relevé bancaire.





# Infos - Syndicalisation

LE SNUIPP-FSU, C'EST AUSSI...



Le SNUipp-FSU  
aux côtés  
des PEGC ...

## Besoin d'une info ?

(Déroulement de carrière, obligations de service, temps partiel, rémunération, PPCR ...)

Consultez la rubrique PEGC !

<https://www.snuipp.fr>



Rubrique PEGC



## Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp Nancy/Metz

*Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC*



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Adresse collège d'exercice : .....

Département : .....

**Bulletin à retourner à : SNUipp Nancy/Metz secteur PEGC  
1 rue du Pré Chaudron - 57070 METZ**

**SNUipp  
NANCY/METZ**

